

AR Prefecture017-200041614-20230411-2023_04_01-DE
Reçu le 24/04/2023*Aunis
- Sud -*Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2023
DELIBERATION n°2023_04_01**PISCINES INTERCOMMUNALES - HORAIRE OUVERTURE DES EQUIPEMENTS A COMPTER DE LA SAISON 2023**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	32	36	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) – Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Walter GARCIA - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) – Barbara GAUTIER - Pascale GRIS – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Anne Sophie DESCAMPS - Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT – François PELLETIER – Hervé GAILDRAT - Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Eric BERNARDIN - Nadia AUDEBERT - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU – Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) – Bruno CALMONT – Philippe BODET – Martine LLEU – Jean-Yves ROUSSEAU – Stéphan AUGÉ - Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présent/ Membre suppléant :			
Françoise DURRIEU			
Absents :			
Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Pierre SECQ, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Didier TOUVRON (excusé), Thierry BLASZEZYK Florence VILLAIN, Angélique PEINTRE (excusée), Alisson CURTY (excusée), Sylvie PLAIRE, Frédérique RAGOT			

Secrétaire de Séance : Anne-Sophie DESCAMPS
Convocation envoyée le : 4 avril 2023
Affichage de la convocation le : 4 avril 2023

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 24 AVR. 2023
n°: 017-200041614-20230411-2023_04_01-DE
Date de publication sur le site Internet : 25 AVR. 2023

PISCINES INTERCOMMUNALES - HORAIRE OUVERTURE DES EQUIPEMENTS A COMPTER DE LA SAISON 2023

Vu l'avis favorable de la commission sport,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 4 avril 2023,

Monsieur Gilles GAY, Vice-Président en charge des affaires sportives, explique qu'une nouvelle organisation des piscines est présentée au conseil communautaire pour la saison 2023.

En effet, au regard de la fréquentation journalière recensée par le service des sports depuis plusieurs années, il est noté que la fréquentation journalière de chaque piscine est très variable selon les jours de la semaine et les mois.

De façon générale, il s'avère que le public est moins présent :

- en soirée pour le mois de juin sur la piscine de Surgères,
- pour la période de septembre, sur les piscines d'Aigrefeuille d'Aunis et de Surgères, la piscine de La Devise étant fermée.

Aussi, **Monsieur Gilles GAY** propose une nouvelle organisation de ces équipements avec une ouverture au public 6 jours sur 7 de 14h30 à 19h30. Pour rappel, les piscines étaient ouvertes de 15h à 19h, durant la saison précédente.

La proposition détaillée est la suivante :

- Pour le mois de juin - ouverture progressives des piscines
 - à partir du 3 juin, ouverture de Surgères - samedis et mercredis 14h30 à 19h30
 - à partir du 7 juin, ouverture d'Aigrefeuille d'Aunis - samedis et mercredis 14h30 à 19h30
 - à partir du 10 juin, ouverture de La Devise - samedis et mercredis 14h30 à 19h30Le reste de la journée est consacré à la natation scolaire, aux leçons de natation, aquagym et aux clubs.
- Pour les mois de juillet et août - ouverture en fonction des jours
 - Ouverture d'Aigrefeuille d'Aunis :
 - Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche - 14h30 à 19h30
 - fermeture le mardi
 - Ouverture de Surgères :
 - Mardi mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche - 14h30 à 19h30
 - fermeture le lundi
 - Ouverture de La Devise :
 - Lundi, mardi mercredi vendredi, samedi et dimanche - 14h30 à 19h30
 - fermeture le jeudi
- Pour le mois de septembre - fermeture des piscines au grand public
 - Fermeture des 3 piscines,
 - Seule la natation scolaire et les leçons individuelles seront conservées.

Monsieur Gilles GAY souligne que le fait d'ouvrir uniquement les après-midis permet de consacrer les matinées à l'apprentissage de la natation (leçons) afin de rattraper le retard pris pendant la période Covid.

De plus, les centres de loisirs pourront être reçus en dehors des créneaux publics, rendant leur accueil plus sécurisé, selon la proposition suivante :

- Surgères ---> mardi et jeudi matin,
- Aigrefeuille d'Aunis ---> lundi et vendredi matin,
- La Devise ---> mercredi matin.

AR Prefecture

017-200041614-20230411-2023_04_01-DE
Reçu le 24/04/2023

Enfin, cette organisation facilite la gestion de la caisse et le recrutement des agents notamment pour les soirées de septembre.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de valider la nouvelle organisation des piscines intercommunales, qui sera appliquée à compter de la saison 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- **Donne** acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- **Valide** les périodes et les horaires d'ouverture au public des piscines intercommunales du territoire Aunis Sud comme présenté en séance, à savoir :
Pour le mois de juin
 - Piscine de Surgères – Ouverture à partir du 3 juin, les samedis et mercredis de 14h30 à 19h30,
 - Piscine d'Aigrefeuille d'Aunis – Ouverture à partir du 7 juin, les samedis et mercredis de 14h30 à 19h30,
 - Piscine de La Devise – Ouverture à partir du 10 juin, les samedis et mercredis de 14h30 à 19h30.Pour les mois de juillet et août
 - Piscine d'Aigrefeuille d'Aunis :
 - Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche - 14h30 à 19h30
 - fermeture le mardi
 - Piscine de Surgères :
 - Mardi mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche - 14h30 à 19h30
 - fermeture le lundi
 - Piscine de La Devise :
 - Lundi, mardi mercredi vendredi, samedi et dimanche - 14h30 à 19h30
 - fermeture le jeudiPour le mois de septembre
 - Fermeture des 3 piscines.
- **Décide** de l'accueil des centres de loisirs en dehors des créneaux publics, comme suit : -
 - Piscine de Surgères - mardi et jeudi matin,
 - Piscine d'Aigrefeuille d'Aunis - lundi et vendredi matin,
 - Piscine de La Devise - mercredi matin.
- **Arrête** que la natation scolaire, les leçons de natation, les cours d'aquagym et la fréquentation des clubs pourront se dérouler dans ces équipements, en dehors des jours de fermeture et du créneau 14h30 / 19h30, durant les mois de juin, juillet, août et septembre,
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 17 avril 2023

AR Prefecture

017-200041614-20230411-2023_04_01-DE
Reçu le 24/04/2023

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Anne-Sophie DESCAMPS

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.